

# PASSEPORT BIOMÉTRIQUE ET CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

## PIÈCES À FOURNIR : MAJEUR & MINEUR - APPORTER LES ORIGINAUX

- Rendez-vous en ligne : [www.latourdupin.fr](http://www.latourdupin.fr) > démarches administratives > pièces d'identité > RDV360
- Pré demande à faire **ET à imprimer** sur le site : <https://ants.gouv.fr> (lien depuis le site de la ville)
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois** en couleur, conformes aux normes ISO, non découpées et non identique à celle de la carte d'identité
- Votre Carte Nationale d'Identité** en cours de validité  
**Si vous ne pouvez pas présenter** une pièce d'identité périmée depuis **moins de 5 ans** fournir un **acte de naissance** de **moins de 3 mois** à demander à la mairie du lieu de naissance (original)
- Votre ancien passeport**
- Justificatif de départ à l'étranger** (billet d'avion, devis/réservation hôtel, attestation familiale...)
- Justificatif de domicile de moins de 1 an :**
  - facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou portable
  - quittance de loyer (non manuscrite)
  - avis d'imposition
- Si vous êtes hébergé**, la personne qui vous héberge doit fournir :
  - l'original de sa carte d'identité
  - attestation d'hébergement
  - un justificatif de domicile de moins d'1 an à son nom

- Justificatif de nationalité française :**
  - manifestation de volonté
  - déclaration d'acquisition de la nationalité française (manifestation de volonté, mariage)
  - certificat de nationalité française
  - décret de naturalisation ou de réintégration
  - preuve de la nationalité du parent français

## CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL

- Si vous utilisez le nom de votre **ex-conjoint** en **nom d'usage**, apportez :
  - Le jugement de divorce mentionnant cette autorisation
  - ou autorisation écrite de l'ex-conjoint (avec signature légalisée dans sa mairie de domicile)
- Copie intégrale d'**acte de mariage** pour les changements de noms et **acte de décès** en cas de veuvage

## Pièces complémentaires pour MINEUR

- Présence** du mineur obligatoire, **accompagné** d'un représentant légal
- **Carte d'identité du représentant légal**
  - En cas de divorce ou de séparation amener le jugement
  - Si le mineur réside en alternance chez son père et chez sa mère : les justificatifs de domicile des deux parents
  - Attestation d'autorisation de l'établissement du titre d'identité par l'autre parent + carte d'identité (copie)

TIMBRES FISCAUX			
Vendus dans les bureaux de tabac ou au Trésor Public ou sur internet à : <a href="http://timbres.impots.gouv.fr">timbres.impots.gouv.fr</a>			
PASSEPORTS			CARTE D'IDENTITÉ
86 € pour une personne majeure	42 € enfant de 15 à 18 ans	17 € enfant de moins de 15 ans	25 € pour perte ou vol

- En cas de demande de renouvellement pour **perte ou vol** :
- les **déclarations de vol** doivent être effectuées en gendarmerie
  - les **déclarations de perte** sont téléchargeables sur le site du service public ou disponibles en mairie